

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Novembre 2021

Conseillers en exercice : 23, présents : 20, votants : 22, quorum : 12

Excusés : X. Francisco, B. Belony (pouvoir à J.P. Mailles), N. Yvrard (pouvoir à A. Talbot)

Secrétaire de séance : J.P. Mailles

Décision modificative n°1 : En fonctionnement, les articles avaient été bien cernés. Pas de modification à prévoir pour le moment

En investissement, les dépenses (liquidées et engagées) se montent à 759 940,76€ et les recettes à 609 986,44€. En dépense, il est prévu la réparation de l'ancien DAB (qui sera remboursé par l'assurance), le changement des alarmes intrusion des bâtiments communaux, un aménagement de la salle du Conseil Municipal, un complément pour les illuminations, un jeu pour les enfants à la demande du CME, le remplacement du copieur de la maternelle et le début d'équipement son/vidéo de la salle des fêtes.

Seul compte en débit, l'opération Gymnase rénové, pour lequel a été engagé : la rénovation de l'éclairage, la motorisation du grand panneau de basket, la mise en place des chronos 24 secondes et la connexion internet.

Proposition d'établir une Décision Modificative avec un moins 5000€ en dépenses imprévues et un plus 5000€ à l'opération 136 Gymnase rénové : 21 pour 1 abstention

CAPI Commission petite enfance - Future Convention Territoriale Globale (CTG) : La CTG a pour but de créer un nouveau cadre partenarial entre la Caf et les collectivités locales. Elle apporte une feuille de route au service des familles d'un territoire. Elle permettra des financements plus rapides et un partenariat élargi. Elle coordonnera les dispositifs existants déjà mis en œuvre avec la CAF et Conseil Départemental sur le territoire (CTJ...).

Dans ce cadre, de nouvelles instances de gouvernance sont créées :

- Un COPIL présidée par la VP petite enfance CAPI et comprenant un représentant par communes (au moins celles signataires du précédent CEJ), la CAF et le Département ;
- Un COTECH comprenant des techniciens des collectivités et/ou associations membres du COPIL ;
- Le chef de projet (DGA CAPI) services à la population.

Décision, à l'unanimité de désigner Chantal Jacobs, pour siéger au sein du COPIL.

Menuiserie école maternelle : Consultation concernant le remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle. 4 entreprises ont déposé des offres à prix forfaitaire:

- 1/ Borello Isoclair 125 880,19 € note 82.
- 2/ Carbonero Isolation 160 241,40 € note 80,42.
- 3/ Ribeaud 136 000,00 € note 79,52.

- 4/ Copo de l'hien 160 429,60 €, note 68,39.

Décision, à l'unanimité de retenir l'entreprise Borello qui est la moins disante et la mieux disante.

Etude patrimoniale Eglise Vermelle : Une première phase de pré-diagnostic a été faite par le CAUE qui accompagne la commune sur cette question. Des problèmes ont été constatés qui ne remettent pas en cause la stabilité du bâtiment dans l'immédiat, mais peuvent à terme poser des problèmes de solidité si on ne programme pas une série d'interventions.

Il est proposé pour cela de lancer une étude patrimoniale confiée à un architecte spécialisé qui permettra de disposer d'un diagnostic du bâtiment (Estimation à environ 30 000€ par le CAUE).

- Proposition de demander au CAUE de finaliser le cahier des charges de la consultation.
- Proposition de déposer une demande de subvention au service du patrimoine du Conseil Départemental
- Proposition de déposer une demande de subvention au titre de la DETR puisque cette année une ligne est prévue pour les études de faisabilité débouchant sur des investissements.
- Proposition de lancer un fonds de concours participatif avec l'appui de la Fondation du Patrimoine.

Les propositions sont acceptées par 18 voix pour et 4 abstentions.

Ouverture dominicale des commerces de proximité : Comme chaque année, la CAPI doit délibérer pour définir 12 dimanches où les commerces de proximité sont autorisés à ouvrir. Les commerces de bouche, les fleuristes et les bureaux de tabacs peuvent ouvrir tous les dimanches. Pour les autres commerces, décision, à l'unanimité de s'aligner sur les 12 dimanches d'ouverture de Bourgoin-Jallieu.

Barrirage du Stade des Mûriers : afin d'éviter l'installation de grands groupes des gens du voyages, trop près des habitations, proposition de poser une clôture pour isoler la partie sud du stade, prévue pour des équipements futurs. Les commissions seront saisies du projet.

Rapport sur le Prix et la Qualité de l'eau 2020 : Nivolas-Vermelle n'est plus alimentée que par le pompage du Vernay, situé sur la commune de Ruy. L'eau est de bonne qualité : 99,7% de conformité pour les contrôles bactériologiques. 96,1% pour les contrôles physico-chimiques.

En ce qui concerne les effluents de la commune, ils sont traités à la Station d'Epuration de Bourgoin-Jallieu. Le taux de conformité des boues est de 100% et elles sont compostées à l'unité de compostage de Taffeyères.

Le prix total du mètre cube est en moyenne de 4,15€ le m³, pour une consommation annuelle de 120m³. La CAPI a pris la décision d'harmoniser le prix de l'eau sur l'ensemble des communes du territoire.

Commissions : N. Paccini donne le compte-rendu de l'ouverture du Centre de Loisirs, pour les vacances de Toussaint. Le Centre s'est parfaitement déroulé. L'animation a été assurée par la

Fraternelle. Les familles concernées ont fait part de leur entière satisfaction.

Téléthon : Les différentes manifestations se dérouleront le vendredi 3 et le samedi 4 décembre.

Déclarations préalables :

Energyco pour Christian Folliasson : parcelle AB 451, en zone Ub au PLU, Bleu Bc au PPR, pour isolation par l'extérieur de la maison et changement de couleur (Ral Gris Ouessant) 180, rue des Pâquerettes.

Adeline Ammi : Parcelles AH 231 et 382, en zone Ub au PLU, pour construction d'une piscine de 32m², 3304 RD 1085

Pierre-Jean Chevallier : parcelle AB 11, en zone Uc au PLU, pour pose d'une clôture de 1,70m et d'un portail de 1,60, 692 Chemin du Tillaret.

Wilfried Pays : parcelle B 90, en zone Uc au PL, blanc et bleu Bgs au PPR, pour pose d'une clôture de 1,70m et d'un portail de 4m, 98, chemin de Branton.

Groupe SNE pour Mme Gallin-Martel : parcelle AB 459, en zone Ub au PLU, pour pose de panneaux photovoltaïques en toiture, 34, rue des Pâquerettes.

Vincent Ripoll : parcelle AD 350, en zone Ub au PLU, pour construction d'une piscine de 30,4m², 204, Allée de Montcizet.